



DÉPARTEMENT DU LOIRET

**MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC**

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

## **Conseil Municipal du 29.01.2019**

**Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 22 janvier 2019.**

**PRÉSENTS** : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. François GIRAUDET, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Chantal ARCHAMBAULT, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Dominique GIRAUDON, Mme Elisabeth MALNOU, M. Nicolas FOUQUET LAPAR, M. BAUBAULT, M. Nicolas BOURGOGNE, M. Olivier SILBERBERG, M. Frédéric CHARMOY, Mme Marie-Hélène CHOMIOL, Mme Evelyne BERTHON, Mme Françoise GRIVOTET, M. Thierry CHARPENTIER, Laurent ASSELOOS, Mme Marie-France DELCROS, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS excusés avec procuration** :

Mme BONA	donne pouvoir à	M. SILBERBERG
Mme Céline MAZE	donne pouvoir à	Mme CHEVRIER
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	Mme LHOMME

**Secrétaire** : Mme ARCHAMBAULT

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2018**

Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

Monsieur BOIS précise qu'il n'a jamais dit qu'il était contre le cahier de doléances comme l'a indiqué Mme GRIVOTET dans son expression politique.

Mme GRIVOTET affirme que Monsieur BOIS n'y était pas favorable au départ.

Monsieur BOIS indique qu'il a peut-être été pris de cours mais qu'il n'était pas contre et ce cahier a d'ailleurs été installé.

## DECISION DU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision	Montant de la présente décision du maire
DE-2019-ST-001	Contrat télésurveillance/assistance/intervention 24H/24 dans les bâtiments communaux	AVC INTERVENTION 23 avenue des Droits de l'Homme, 45000 ORLEANS	PRESTATION DE TELESURVEILLANCE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (Hôtel de Ville, CTM, Espaces Verts, Maison de la Petite Enfance, école de musique, bibliothèque	4 488.00 € HT
DE-2019-ST-002	Contrat de maintenance « alarme intrusion » dans les bâtiments communaux	AVC SECURITE 23 avenue des Droits de l'Homme, 45000 ORLEANS	PRESTATION DE MAINTENANCE DANS TOUS LES LOCAUX COMMUNAUX	10 115,48 € HT
2018-PVAJS-002	Décision du maire relative à la passation d'une convention avec l'association Cigales et Grillons	CIGALES ET GRILLONS 18 boulevard Aristide Briand 45000 ORLEANS	ORGANISATION LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE L'ACTIVITES DYNAMIK'ADOS	Différence entre le prix de revient de 45,5 € par jour et par jeune et la recette encaissée auprès des familles à régler au prestataire

### COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION DU 19 DECEMBRE 2018

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 décembre 2018)

M. MILOR présente le compte rendu :

<b>1/ BUDGET 2019</b>
<b><u>Budget de fonctionnement prévisionnel 2019</u></b> ➤ Présentation du budget.
<b>2/ SAINT-JEAN-LE-BLANC INFOS</b>
<b><u>Sommaire SJLB Infos N°68 - Février 2019</u></b> ➤ Lecture du sommaire prévisionnel.
<b>3/ SUJETS DIVERS</b>
<b>a) <u>Communication numérique et digitale</u></b> ➤ Projets 2019 : création d'une page facebook avant l'été, lancement d'une application mobile au printemps, remplacement du panneau lumineux rue du Général de Gaulle dans les mois à venir et ajout d'un panneau au clos de l'Arche au printemps (le projet de réaménagement global de l'entrée de ville est mené conjointement entre les Espaces Verts, les Services Techniques et Orléans Métropole)

➤ **Distribution**

- Depuis fin août, les distributions des publications municipales (flyers mensuels, bulletin municipal et agenda culturel) sont assurées par Adrexo, qui ne donne pas satisfaction. Une démarche est en cours pour changer de prestataire ou intégrer la distribution auprès d'agents de la Ville.

**b) Bâches**

- En 2019, le parc de 6 supports de bâches passera à 12 supports de bâches.  
➤ Pour éviter l'affichage sauvage sur nos supports de bâches, des panonceaux « Ville de Saint-Jean-le-Blanc / Affichage réglementé » seront fixés au-dessus de chaque support.

**c) Affichage libre**

- Des panneaux d'affichage libre (3 ou 4) seront installés dans la commune en 2019, en cohérence avec la législation.

**d) Agora : Intranet**

- L'intranet Agora a été lancé le 7 novembre auprès des agents et adjoints. Il contient des actualités, une base de données et un forum de discussion.  
➤ A terme, cette plateforme sera ouverte au Conseil Municipal dans son ensemble (une fois la gestion des droits d'accès achevée)

**e) Vœux au personnel**

- Une enquête auprès des agents a été menée en novembre pour récolter les envies concernant la cérémonie des vœux au personnel. Les idées collectées ont permis de faire évoluer la prochaine cérémonie, prévue le 17 janvier 2019, et qui présentera donc quelques nouveautés.  
➤ Cette démarche de consultation des agents a eu pour bénéfice indirect la mise en place d'une boîte à idée disponible toute l'année : une version dématérialisée dans Agora et une version matérialisée, installée dans l'espace cases à courrier, au fond de l'accueil mairie.

**COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION DEMATERIALISEE DU 23 JANVIER 2019**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 28 janvier 2019)*

**M. MILOR présente le compte rendu :**

Nous avons organisé le 23/01/2019, une Commission Information dématérialisée (c'est-à-dire en travaillant par courriel envoyé aux membres de la Commission), pour les raisons évoquées ci-après :

*Lors de la Commission Information du 19/12/2018, a été présenté, entre autres, le Projet de Budget d'Investissements 2019 de la Communication. En particulier, projet d'un nouveau panneau lumineux avenue G. Galloux (pour un montant de 15 000 € TTC).*

*En parallèle, sont prévus d'être installés prochainement le panneau lumineux rue du Ballon et le panneau lumineux Clos de l'Arche, objets de lignes d'investissements BP 2018. Au sujet de ce dernier, après l'analyse récente de l'angle qu'il fallait donner au panneau, il est apparu qu'il était difficile d'optimiser ce positionnement et qu'un panneau biface résoudrait cette difficulté. Il s'est avéré, après analyse de l'offre Lumiplan de 2017, qu'à l'époque, le biface n'existait pas sur le catalogue et qu'il ne nous avait pas été proposé. Après contact avec Lumiplan, ce dernier nous a proposé, à la place du monoface du Clos de l'Arche, l'opportunité d'acquérir un biface pour un*

montant TTC de 19 200 € (avec une remise exceptionnelle de 3 960 € TTC). Ainsi, il est proposé d'utiliser l'autorisation de déblocage de crédits d'investissements 2019 (votée lors du CM du 18/12/2018 à hauteur du quart des investissements 2018, diminués des RAR, soit 524 152,75 €), pour engager dès à présent la commande de ce biface, d'un montant de 19 200 € TTC pour une installation d'ici 4 à 6 semaines.

Le panneau lumineux monoface commandé en 2018, et initialement prévu Clos de l'Arche, pourrait, lui, être installé avenue Gaston Galloux, également dans les semaines qui viennent.

Cette proposition a reçu l'approbation des membres de cette Commission dématérialisée. Le panneau biface va donc être commandé, et aucune délibération n'est nécessaire, puisque les crédits nécessaires sont couverts par l'autorisation du 18/12/2018 citée plus haut.

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 8 JANVIER 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 janvier 2019)

Mme MARSY présente le compte rendu :

#### ORDRE DU JOUR :

#### I – BUDGETS 2019

#### II – AFFAIRES DIVERSES

#### I – BUDGETS 2019

Nature	2017		2018		2019		
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Propositions	Observations	Avis de la commission
<b>SERVICE CULTURE</b>							
6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (spectacle payant)	25 760,00	12 497,50	14 000,00	14 379,50	<b>14 136,00</b>		
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	611,48	600,00	392,33	<b>1 000,00</b>		
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00	194,76	0,00	143,29			
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	0,00	11,94	0,00	0,00			
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	1 000,00	1 981,50	2 000,00	1 241,28	<b>2 051,00</b>		
6135 - LOCATIONS MOBILIERES			0,00	168,00			
6228 - DIVERS (spectacle gratuit)	1 800,00	8 153,75	8 500,00	9 894,52	<b>8 494,00</b>		
6232 - FETES ET CEREMONIES	0,00	100,00	0,00	0,00			
6232 - FETES ET CEREMONIES (bon expo artistique au Château)	0,00	103,10	0,00	76,00	<b>400,00</b>		
6257 - RECEPTIONS (frais V-H-R)	0,00	417,50	2 000,00	2 097,34	<b>2 270,00</b>		
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	1 500,00	3 488,63	4 260,00	2 522,36	<b>3 009,00</b>		
	<b>30 560,00</b>	<b>27 560,16</b>	<b>31 360,00</b>	<b>30 628,04</b>	<b>31 360,00</b>		

Nature	2017		2018		2019		
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Propositions	Observations	Avis de la commission
<b>ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE</b>							
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	700,00	358,01	650,00	0,00	250,00		
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150,00	152,82	200,00	0,00	200,00		
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	600,00	0,00	450,00	476,00	300,00		
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	1 200,00	423,70	1 000,00	925,40	1 000,00		
6228 - DIVERS (master class et concert)	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00		
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	130,00	0,00	0,00	0,00			
6241 - TRANSPORTS DE BIENS	0,00	190,00	0,00	0,00			
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	450,00	380,00	450,00	425,00	450,00		
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	900,00	793,12	900,00	793,12	850,00		
	4 130,00	2 297,65	3 650,00	2 619,52	3 600,00		

Nature	2017		2018		2019		
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Propositions	Observations	Avis de la commission
<b>ECOLE D'ARTS PLASTIQUES</b>							
6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	12 600,00	10 080,00	15 120,00	15 120,00	12 600,00		
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			150,00	0,00	150,00		
6232 - FETES ET CEREMONIES			100,00	0,00			
	12 600,00	10 080,00	15 370,00	15 120,00	12 750,00		

Nature	2017		2018		2019		
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Propositions	Observations	Avis de la commission
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>							
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	211,29	200,00	200,00	200,00		
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	1 217,29	1 000,00	830,57	1 000,00		
6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	14 250,00	14 347,97	13 816,00	13 824,43	13 800,00		
6156 - MAINTENANCE	2 000,00	1 757,96	2 000,00	1 813,44	1 900,00		
6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00	0,00					
6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION			100,00	40,00	100,00		
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	110,00	0,00	0,00	0,00			

6228 - DIVERS	3 500,00	3 602,00	2 884,00	2 883,61	2 900,00		
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	350,00	0,00	0,00	0,00			
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	40,00	47,00	50,00	28,00	50,00		
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	300,00	154,25	290,00	155,60	290,00		
	22 050,00	21 337,76	20 340,00	19 775,65	20 240,00		

⇒ Pour des questions de transparence et de lisibilité comptable, il est proposé de créer un budget fonctionnement « POLE GARDIEN ». Historiquement les agents du « POLE GARDIEN » étaient rattachés aux budgets des Services Techniques.

⇒ Les membres de la Commission souhaitent qu'un effort particulier soit apporté sur la tenue des agents du « POLE GARDIEN » lors des manifestations publiques organisées par la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.

Nature	2017		2018		2019		
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Propositions	Observations	Avis de la commission
<b>POLE GARDIEN</b>							
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT					600,00		
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL					500,00		
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES					200,00		
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES			0,00	289,76			
			0,00	289,76	1 300,00		
	69 340,00	61 275,57	70 720,00	68 432,97			
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	105,00	0,00	0,00			
	0,00	105,00	0,00	0,00			
	0,00	105,00	0,00	0,00			
	69 340,00	61 380,57	70 720,00	68 432,97	69 250,00		

⇒ Les membres de la Commission valident à l'unanimité les budgets présentés.

## II- AFFAIRES DIVERSES

⇒ Il est présenté aux membres de la Commission un bilan culture/communication des spectacles proposés en ligne sur l'année 2018

La billetterie en ligne que nous utilisons nous permet de récolter un certain nombre d'informations utiles aux services pour une affiner et proposer des plans communications plus efficaces.

Les grandes lignes pour 2018 sont :

⇒ La majorité des spectateurs privilégie l'achat de billet par internet (graphique 1).

⇒ La majorité des spectateurs est originaire du territoire d'Orléans Métropole (graphique2).

Pour rentrer dans le détail, les habitants de Saint-Jean-le-Blanc sont les premiers à venir, suivi des habitants d'Orléans (St-Marceau).

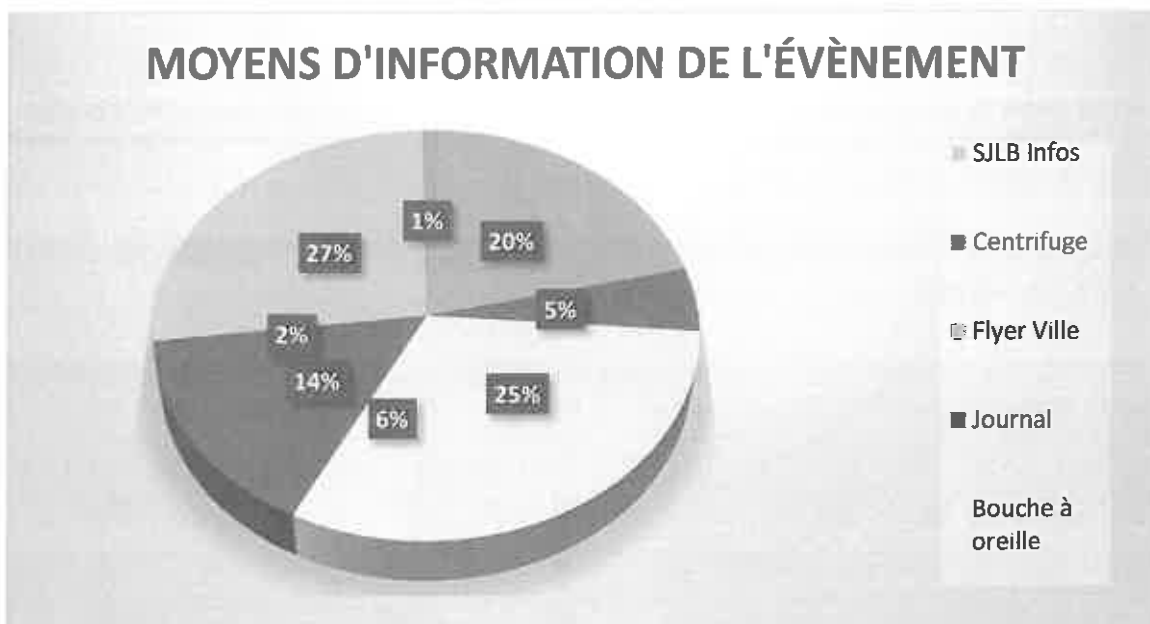
⇒ La majorité des spectateurs déclare avoir eu connaissance de l'évènement via le Saint-Jean-le-Blanc Infos (graphique3).

Spectacle	Nb de spectateur	Jauge	Taux de remplissage
<b>Théâtre : M'Man</b> 26/01/2018	151	194	77.8%
<b>Théâtre : Au bout du comptoir la mer</b> 16/02/2018	51	70	72.8%
<b>Soirée : Honneur aux femmes</b> 23/03/2018	194	194	100%
<b>Théâtre : Histoire des ours pandas</b> 20/04/2018	69	194	35.6%
<b>Théâtre : Le médecin swingue malgré lui</b> 18/05/2018	140	194	72.2%
<b>Soirée d'ouverture : John Valente</b> 28/09/2018	150	150	100%
<b>Conte musical : Le Carnaval des animaux</b> 09/12/2018	194	194	100%

1/

2/





➔ **Signature de la Convention Festiv'Elles à Saint-Jean-le-Blanc le mardi 5 février 2019 à 18h30.**

- Le carton d'invitation est en attente de validation par les cabinets des 10 communes concernées.
- L'invitation sera envoyée à l'ensemble du Conseil Municipal de Saint-Jean-le-Blanc.

➔ **Soirée « Honneur aux femmes » - vendredi 22 mars 2019**

- Les membres de la Commission des Affaires Culturelles valident l'organisation de la soirée (identique à la soirée 2018).

-----Fin du compte rendu-----

### **DELIBERATION n°2019-01-001**

*Rapporteur : M. MILOR*

#### **AFFAIRES CULTURELLES - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du 15 au 24 mars 2019 inclus au Château de Saint Jean le Blanc,

**CONSIDERANT** la réalisation d'une saison culturelle avec l'achat de prestations de spectacle dit des "Arts vivants" organisé par la commune, et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret,



**CONSIDERANT** la possibilité d'octroi de plusieurs subventions par le Département du Loiret :

- Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes
- Aide aux salons et expositions artistiques

### **DÉCIDE :**

- **de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du 15 au 24 mars 2019 au Château de Saint Jean le Blanc
- **et de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes pour les spectacles suivants :
  - VENDREDI 17 MAI 2019 – 20H30 – CELIBATAIRES
    - o Par LA COMPAGNIE DE L'ENCRE / 8 avenue des Vallées 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

***Adopté à l'unanimité***

### **COMMISSION SERVICES A LA POPULATION DU 10 JANVIER 2019**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 janvier 2019)*

*Mme PEYROUX présente le compte rendu :*

#### **I ) Bilan des actions du 2ème semestre 2018**

1) **La table ronde sur thérapies et approches corporelles alternatives** pour enfants et adultes qui a eu lieu le samedi 20 octobre à l'espace scénique animée par trois praticiens et organisée en partenariat avec l'association des rêves pour Yanis (association présente sur la commune depuis 2018).

Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Bilan positif.

Suite de cette table ronde, des ateliers de présentation des différentes thérapies seront organisés le 30 mars prochain à Montission.

2) **Une table ronde sur la maladie de Lyme** a eu lieu le samedi 24 novembre à l'espace scénique en partenariat avec l'association Lyme sans frontières avec un point fort sur la prévention.

Une soixantaine de personnes étaient présentes. Bilan positif.

#### **II) Point sur les projets du 1er semestre 2019**

1) **Le parcours du cœur** aura lieu le dimanche 19 mai. La 1ere réunion préparatoire s'est tenue le 29 novembre avec les élues (santé/ sports /vie associative) des communes organisatrices.

Organisation pour ce parcours 2019 :Trois actions seront proposées.

a) Mise en place d'un stand sur le marché de chaque commune pour communiquer sur l'événement (distribution de flyers, informations santé, vente de tee-shirts)

A prévoir une ou deux semaines avant .La planification est en cours.

Concernant SJLB il y aura un stand Place de l'Église le samedi 4 mai et un stand sur le marché de l'île de Corse le dimanche 5 mai.de 10 h à 12 h.

b) Une conférence à l'espace scénique de SJLB le vendredi 10 mai à 20 h 30 par un cardiologue. Thème à définir.

c) Le parcours du cœur le 19 mai de 9 h à 13 h sur l'île Charlemagne

Sur le volet santé :

Un stand d'information santé avec présence d'une diététicienne, d'un cardiologue; d'étudiants infirmiers et de l'association cœur et santé d'Orléans

Également présence des bénévoles de la SHOL sur un stand « les bienfaits des fruits et légumes ».

Sur le volet activités sportives : des marches, des démonstrations de danses,Tai- chi initiation à l'aviron...seront proposées par les associations des différentes communes.

Pour recueillir des dons pour la FFC : vente de gâteaux, de tee-shirts et d'objets (gobelets, porte-clés...)

Deux réunions préparatoires sont à organiser : une avec toutes les associations participantes et une sur site avec les organisateurs et la responsable de l'île Charlemagne

**2) Action mutualisée CLS de la Métropole orléanaise** organisée avec dix communes signataires du CLS de la Métropole orléanaise. Cette action a pour objectif de sensibiliser les enfants des centres de loisirs au handicap. La date retenue est le 3 avril. Le lieu : le parc de la Brossette à Chateau. Horaires : 10 h – 16 h 30. De nombreux partenaires seront présents dont l'APF, les chiens guides, des professionnels de santé. Le programme est en cours de finalisation ainsi que le plan de communication et le budget. Tous les participants se retrouveront autour d'un pique-nique. Des animations ludiques autour de la prévention santé seront proposées aux enfants dans différents stands. Le bus et les repas pour les enfants seront pris en charge par chaque commune.

**3) Les formations aux gestes qui sauvent** en direction des associations sportives. Des dates de sessions sont proposées par la Croix rouge et seront soumis aux présidents des associations lors de leur réunion fin janvier, ce qui devrait permettre de constituer des groupes et de mettre en œuvre cette action qui aurait dû débiter fin 2018.

**4)Projets conférences,tables rondes :**

- Une table ronde sur l'environnement (information sur les pesticides, les modificateurs endocriniens...) A organiser sur le 2eme semestre. Projet à construire. Recherche d'intervenants en cours.
- Une conférence sur les méfaits des écrans chez les jeunes

**III) Présentation du Budget Prévisionnel 2019** pour les actions « services à la population » :Avis favorable de la commission

#### **IV) Questions diverses**

**Information :** arrivée de Mme Samba Kong chargée de mission petite enfance qui a dans ses missions, un temps dédié sur les actions Santé Publique. De ce fait, elle participera à la mise en œuvre des actions développées par la commission Services à la population ; elle sera présentée lors de la prochaine commission.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion se termine à 19 h 15.

#### **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 22 JANVIER 2019**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 12 décembre 2018)*

*Mme HOUIS présente le compte rendu :*

##### **I. ETUDE DU BUDGET INVESTISSEMENT 2019**

Afin de distinguer les investissements à initiative municipale (l'équipement des écoles en Clevertouch, tablettes...) des petits équipements demandés par les Directeurs d'école (appareils photo, lecteurs DVD, jeux extérieurs etc.), il est proposé une enveloppe budgétaire pour ces petits investissements.

Il est proposé d'attribuer 250 € par classe aux écoles élémentaires et 300 € par classe aux écoles maternelles.

Il s'en suit l'attribution des enveloppes suivantes :

- Maternelle Jean BONNET : 1 200 €
- Maternelle Maurice GENEVOIX : 1 800 €
- Élémentaire Charles JEUNE/ Demay VIGNIER : 2 250 €
- Élémentaire Jean BONNET : 2 500 €.

Cette proposition est validée par les membres de la Commission.

Concernant les investissements à initiative municipale, la commission propose l'acquisition de 6 tablettes pour l'école maternelle Maurice GENEVOIX, un Clevertouch et 1 ordinateur pour l'école Charles Jeune / Demay Vignier, un Clevertouch et un ordinateur pour l'école élémentaire Jean Bonnet et un ordinateur portable pour l'école Jean BONNET maternelle. Une provision de 5 000 euros est demandée pour la mise à jour du parc informatique des écoles.

Cette année, une demande exceptionnelle de 2 300 euros a été formulée pour le RASED par le biais de sa psychologue scolaire. Elle évolue sur les communes de Sandillon, Saint Denis en Val et Saint-Jean-le-Blanc ; elle a un bureau à l'école Jean Bonnet élémentaire, tout en ayant une fonction itinérante.

Cette demande concerne un matériel indispensable à l'élaboration de bilans et suivis psychologiques : le WISC 5. Les trois communes participeront au financement, une

convention est en cours de rédaction. Avec le WISC 5, une demande concerne un téléphone portable avec un abonnement à prix réduit et un netbook.

L'accueil de loisirs sollicite un meuble bibliothèque, 2 banquettes, un casier à chaussures et un sèche-linge pour un montant total de 3 903 euros.

Le service périscolaire demande un casier et un réfrigérateur pour l'école Jean BONNET maternelle pour un montant total de 550 euros.

Le restaurant scolaire demande l'acquisition d'un meuble tri enfants et un charriot assiette pour un montant global de 4 218 euros.

Les membres de la Commission proposent un budget d'investissement pour l'ensemble du service scolaire-périscolaire d'un montant de 34 175 €.

## **II. INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020**

Madame HOUIS présente les modalités administratives des inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2019. Les inscriptions scolaires se dérouleront du 30 janvier au 8 mars 2019. Un dossier de demande d'inscription est à déposer en mairie. Sont concernés par cette procédure :

- Les enfants entrant en maternelle ou nouvellement arrivés sur la commune et qui effectueront leur rentrée à Saint-Jean-le-Blanc en septembre prochain,
- Les enfants scolarisés en Grande section et qui effectueront la continuité de leur cycle (CP) sur la commune.

Madame HOUIS présente aux membres de la commission l'affiche annonçant la campagne d'inscription scolaire sur la commune. Celle-ci sera apposée sur l'ensemble des panneaux d'affichage communaux et les bâtiments communaux susceptibles de recevoir le public concerné (Maison de la Petite Enfance, bibliothèque,...). Par ailleurs, l'information sera véhiculée au travers du site internet de la ville, du portail famille, sur le panneau lumineux et le Saint-Jean-le-Blanc Infos.



### III. ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019

Les membres de la commission procèdent à l'examen des demandes de subventions pour 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des subventions proposées par la commission.

Exercice	2016	2017	2018	2019		
	Subventions cumulées	Subventions cumulées	Subventions cumulées	Subventions demandées	Subventions proposées	Observations
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>						
FCPE	500,00	500,00	500,00			
	500,00	500,00	500,00	0,00	0,00	
<b>ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE</b>						
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 45)	250,00	250,00	250,00		250,00	accompagnement financier pour 7 jeunes et 2 adultes
BTP CFA CENTRE		70,00	70,00			
MAISON FAMILIALE RURALE DE L'ORLEANAIS						
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDU de férolles		300,00	70,00		70,00	1 élève
FOYER SOCIO-EDUCATIF JACQUES PREVERT	500,00	504,00	574,00	370,00	370,00	2 Euros/élève pour 185 élèves
FOYER ANIMATION SOCIO EDUCATIF						
CENTRE DE FORMATION DU BATIMENT						
MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAINGY			140,00		70,00	1 élève
CMA JOUE LES TOURS	100,00	70,00				
LYCEE JEAN ZAY	100,00	100,00				
MAISON FAMILIALE RURALE SEMUR EN AUXOIS	50,00	50,00				
COLLEGE JACQUES PREVERT VOYAGE	300,00		630,00		640,00	2 voyages (Angleterre et Espagne) 64 élèves
MFR STE GENEVIEVE DES BOIS		50,00				
FOYER SOCIO-EDUCATIF DE L'ERAE SIMONE VEIL AMILLY		70,00				
MFR NEUVY LE ROI		50,00				
MFR DES CHARENTES A RICHOMONT		50,00	70,00			
MRJC STE GENEVIEVE DES BOIS				100,00	0,00	2 jeunes
	1 340,00	1 594,00	1 804,00	370,00	1 400,00	

#### IV. AFFAIRES DIVERSES

Madame HOUIS communique les dates d'évènements à venir :

- **Le Carnaval** : le samedi 27 Avril et aura pour thème les vacances. La détermination des chars reste à faire en fonction de leur taille vis-à-vis des conditions de stockage aux espaces verts notamment.
- **Le Parcours du Cœur scolaire** : le vendredi 17 Mai à l'île Charlemagne pour les CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>.
- **Le forum sécurité routière** : les jeudi 6 et vendredi 7 Juin à Saint Denis en Val pour les élèves de CM2 des collectivités de Saint Denis en Val, St Cyr en Val, Sandillon et St Jean le Blanc.

-----Fin du compte rendu-----

### DELIBERATION n°2019-01-002

Rapporteur : Mme HOUIS

### PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE ST DENIS EN VAL ET SANDILLON

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis favorable unanime de la Commission des Affaires scolaires du 22 janvier 2019,

**CONSIDÉRANT** la demande du RASED œuvrant sur les communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val et Sandillon,

**CONSIDERANT** que cette demande n'avait pas pu aboutir en 2018, il est proposé de conclure une convention de partenariat sur l'achat d'un matériel partagé au bénéfice du RASED œuvrant sur nos 3 communes.

### **DÉCIDE :**

- **D'autoriser** notre Commune à porter la budgétisation de ce matériel spécialisé au BP 2019 (près de 2 000 €),
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec Saint-Denis-en-Val et Sandillon permettant le co-financement de ce bien entre les 3 communes (trois tiers)
- **Les crédits nécessaires** seront présentés au projet de budget 2019

***Adopté à l'unanimité***

#### **COMMISSION PETITE ENFANCE DU 22 JANVIER 2019**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 25 janvier 2019)*

*Mme HOUIS présente le compte rendu :*

#### **I – BUDGET 2019**

##### **1) examen des demandes de crédits pour la crèche**

Après examen des demandes de crédits formulées par le service, la Commission propose d'émettre un avis favorable à une demande de budget de 12 405 euros en charges à caractère général et 1 600 Euros en investissement.

<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Proposition de la commission</b>
-----------------	---------------	-------------------------------------

<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	
	60622- Carburant	<b>300</b>
	60623- Alimentation	<b>115</b>
	60628- Autres fournitures non stockées (couches,...)	<b>3 000</b>
	60632- Fournitures de petit équipement	<b>1 100</b>
	6064- Fournitures administratives	<b>300</b>
	6068- Autres matières et fournitures (piles, confettis)	<b>150</b>
	6135- Locations mobilières (location de véhicule)	<b>6 300</b>
	6182- Documentation générale	<b>240</b>
	6184- Versements à des organismes	<b>300</b>
	6228- Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires (animations)	<b>600</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 405</b>
<b>21</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	2188- Autres immobilisations corporelles (4 lits pliants, 1 poussette triple et 1 buggy pod)	<b>1 600</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>14 005</b>

## **2) examen des demandes de crédits pour la Halte – garderie**

Après examen des demandes de crédits formulées par le service, la Commission propose d'émettre un avis favorable à une demande de budget de 1 510 euros en charges à caractère général et 3 000 euros en investissement. .

<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Proposition de la commission</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	
	60623- Alimentation	<b>200</b>
	60628- Autres fournitures non stockées (couches,...)	<b>350</b>
	60632- Fournitures de petit équipement	<b>400</b>
	6068- Autres matières et fournitures (piles, bavoirs)	<b>100</b>
	6228- Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires (animations)	<b>460</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 510</b>



<b>21</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	2188-Autres immobilisations corporelles (structure motricité )	<b>3 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>4 510</b>

L'investissement de 3 000€ est prévu afin d'acheter une nouvelle structure motricité pour les enfants après les travaux. Celle actuellement en place, trop volumineuse et seulement adaptée à partir de 2 ans, sera mise en vente.

### **3) examen des demandes de crédits pour le RAM**

Après examen des demandes de crédits formulées par le service, la Commission propose d'émettre un avis favorable à une demande de budget de 3 810 euros en charges à caractère général.

Chapitre	Nature	Proposition de la commission
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	
	60632- Fournitures de petit équipement	<b>300</b>
	6182- Documentation générale	<b>100</b>
	6184- Versements à des organismes	<b>3 000</b>
	6228- Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires (animations)	<b>410</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 810</b>

Le versement à des organismes est valorisé à 3 000€, cette augmentation est liée à l'organisation de la troisième journée des assistantes maternelles de la métropole. Elle aura lieu à la salle des fêtes de Montission le 23/11/19 sur le thème de l'éveil de l'enfant. Chaque collectivité membre reversera une participation à la collectivité ce qui permet une recette en parallèle. La participation de chaque commune est calculée selon le nombre d'assistantes maternelles agréées sur leur territoire.

## **II – ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019**

Les membres de la commission procèdent à l'examen de la demande de subvention pour 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la subvention proposée par la commission.

Exercice	2016	2017	2018	2019		Observations
	Subventions cumulées	Subventions cumulées	Subventions cumulées	Subventions demandées	Subventions proposées	
<b>AIDES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES</b>						
LES PETITS ZOUZOUX	500,00	500,00	500,00	1 000,00	500,00	
	500,00	500,00	500,00	1 000,00	500,00	

### **III – MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS**

Plusieurs modifications sont nécessaires pour se conformer à l'évolution de réglementation et du statut des personnels travaillant à la maison de la petite enfance.

Toutes les lignes surlignées en rouge des règlements ci-joint sont soumises à modification.

Après lecture de ces règlements modifiés, la Commission propose d'émettre un avis favorable à la prise en compte de ces modifications.

Monsieur CHARPENTIER a formulé une question en lien avec le taux horaire de rémunération des assistantes maternelles. Madame HOUIS précise que le taux horaire réglementaire est de 0,281 x le SMIC horaire soit 2,82€.

Une étude comparative avec les autres collectivités sera effectuée.

Madame GRIVOTET demande des précisions quant au fonctionnement de la rémunération des assistantes maternelles. Celles-ci ont un taux de rémunération lié au nombre d'heures de contrat de chaque enfant. Il existe d'autres indemnités telles que l'indemnité d'entretien qui est versée en rapport avec la présence réelle des enfants.

Afin de respecter le nombre d'heures légales de travail, les assistantes maternelles effectuent une amplitude horaire journalière maximale de 10 heures.

Actuellement la crèche familiale est constituée de 12 assistantes maternelles dont 11 en activité. Chacune accueille en moyenne 3 enfants.

Une assistante maternelle ayant interrompu son activité vient de renouveler son agrément. Elle a pris contact avec la crèche familiale.

### **IV – AFFAIRES DIVERSES**

Madame HOUIS présente la convention de prêt de matériel entre l'ASL et la collectivité pour les activités du RAM.

Le matériel est utilisé par l'ASL dans le cadre de l'activité du mercredi matin. Il sera mis à disposition 1 vendredi par mois pour l'activité de motricité du RAM qui se déroule au dojo.

Une question est soulevée quant à la place des hommes en qualité d'assistant maternel.

1 homme sur la commune est agréé mais n'exerce pas. Au niveau national, la population masculine est très peu représentée dans ce métier.

La notion de contrôle des assistantes maternelles est évoquée.

La PMI effectue des contrôles ponctuels, majoritaire lors des renouvellements d'agrément qui se font sur rendez-vous. Les assistantes maternelles de la crèche familiale ont un accompagnement et un contrôle de l'équipe de direction régulier. Dans la mesure du possible, un contact physique ou téléphonique est assuré chaque semaine.

Il est précisé que les casiers judiciaires de l'assistante maternelle ainsi que chaque personne majeure vivant à son domicile sont demandés lors des agréments et de leurs renouvellements.

#### **Dates à retenir**

**Le carnaval :** le vendredi 05/04/19 au matin sur le thème des animaux. Les assistantes maternelles de la crèche familiale ont sollicité un passage au matin afin de respecter le sommeil des enfants l'après-midi. Elles ont également formulé le souhait de revoir la formule de par l'anxiété que le défilé leur procure. Plusieurs lieux sont à étudier.

**Le goûter d'été** : le 12/06/19 dans le parc du Château. La salle des fêtes de Montission a été réservée pour un repli en cas de pluie.

**Une animation en présence de la mini-ferme** : le mardi 18/06/19 dans le parc du château.

-----Fin du compte rendu-----

### **DELIBERATION n°2019-01-003**

*Rapporteur : Mme HOUIS*

#### **CRECHE FAMILIALE ET HALTE-GARDERIE / MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** les règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie et de la Crèche Familiale,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour ces règlements et d'y apporter des modifications nécessaires au bon fonctionnement du service,

**VU** les projets de règlements modifiés,

**SUR PROPOSITION** unanime de la Commission de la Petite Enfance en date du 22 janvier 2019,

#### **DECIDE :**

- **d'approuver** les règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie et de la Crèche Familiale, modifiés, tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

***Adopté à l'unanimité***

### **DELIBERATION n°2019-01-004**

*Rapporteur : M. MILOR*

#### **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL 2019 – VOLET 3- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur l'adjoint délégué aux Finances, expose que les communes peuvent solliciter, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal, une aide du Conseil départemental en faveur des projets d'intérêt communal et ainsi conforter la commune comme échelon indispensable de proximité dans l'organisation territoriale.

Sont éligibles, notamment, les opérations de travaux, les réalisations d'équipement et études liées aux projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, d'intérêt communal.

Il est proposé de demander une aide financière dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal 2019 pour l'opération d'investissement suivante :

- Création de l'Arboretum (2<sup>ème</sup> tranche)

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'Appel à projet d'intérêt communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal,

**CONSIDERANT** qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :

Le projet est inscrit dans les thématiques et domaines suivants :

- Aménagement durable : un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructure, patrimoine, aménagement et urbanisme) ;
- Proximité et développement des territoires : des territoires plus proches des habitants et plus dynamiques (service à la population) ;
- Cohésion sociale et citoyenneté : bien-vivre ensemble au sein des territoires (animation locale, culture, sport, etc.)

Ici, ce projet de valorisation du patrimoine végétal s'inscrit pleinement dans cet effort collectif d'aménagement durable du territoire.

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT (HT)	AUTRE FINANCEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL SOLLICITE
Arboretum (2 <sup>ème</sup> tranche)	100 000 €	20 000 €	0	Taux maximal : 80 % 80 000 €

**SUR PROPOSITION** de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances,

**DECIDE :**

- **d'adopter** le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessus,
- **d'arrêter** les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessus,
- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal.

\*\*\*\*\*

Madame GRIVOTET indique qu'il s'agit d'une demande de subvention donc elle ne va voter contre ; par contre elle se demande s'il n'y avait pas d'autres domaines plus intéressants qui auraient pu être subventionnables. Elle reste dubitative quant à l'utilité de l'arboretum. Elle voudrait savoir quand cet arboretum sera ouvert et quand on pourra s'y promener. Elle souhaiterait connaître le coût de fonctionnement et si ce projet est englobé dans le projet Parc de Loire.

Monsieur BOIS indique que quand la 2<sup>ème</sup> tranche sera effectuée on pourra s'y promener. Normalement, il faut attendre une dizaine d'année pour qu'un arboretum soit totalement opérationnel. Il faut effectivement attendre que les arbres se développent.

Dans les années futures cet arboretum rentrera dans le projet Parc de Loire. Pour la finition de l'arboretum il fallait faire cette 2<sup>ème</sup> tranche.

Mme GRIVOTET estime que cet investissement aurait pu rentrer dans le Parc de Loire au lieu d'être à la charge des contribuables de Saint-Jean-le-Blanc.

Monsieur BOIS indique que la 2<sup>ème</sup> tranche ne rentre pas le projet Parc de Loire ; la partie du fond (zone de délestage) pourra rentrer dans le projet parc de Loire.

Mme GRIVOTET indique que cela fait 3 ans qu'elle demande les frais de fonctionnement de cet arboretum. Monsieur BOIS lui fournira les renseignements nécessaires ultérieurement.

Mme LHOMME trouve qu'il serait bien qu'il y ait un peu de cohérence entre la Commune et la Métropole et elle estime également qu'il faudrait avoir les coûts de fonctionnement avant d'investir dans ce type de projet.

M. CHARPENTIER demande quand on aura la réponse pour la subvention. M. BOIS lui répond au printemps.

Mme GRIVOTET demande qui a décidé de demander cette subvention pour l'arboretum ; elle estime qu'on aurait pu la demander pour autre chose. Elle souhaite savoir s'il y a eu une majorité c'est-à-dire si toutes les personnes ici présentes ont été consultées et ont voté oui à cette demande de subvention.

Madame LHOMME indique qu'elle n'a jamais entendu parler de cette demande de subvention dans les diverses commissions auxquelles elle a assisté.

M. MILOR indique que cela a été abordé en réunion de groupe majoritaire et la majorité des membres présents était d'accord.

Mme GRIVOTET indique qu'elle ne votera pas contre cette demande de subvention même si elle est contre la prolongation de ce projet totalement ridicule.

Madame LHOMME indique qu'elle votera contre car il s'agit de l'argent des contribuables.

**Résultats issus du vote :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 1**

## **DELIBERATION n°2019-01-005**

*Rapporteur : Mme HOUIS*

### **PROJET DE CONVENTION ENTRE L'ASL ET LA COMMUNE POUR LE PRET DE MATERIEL POUR LE RAM**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** le projet de convention entre l'Association Sports et Loisirs de Saint-Jean-le-Blanc (ASL), dont le siège social est : Salle d'Arts Martiaux, Avenue Douffiagues, 45650 Saint-Jean-le-Blanc, et, le RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE-SAINT-JEAN-LE-BLANC (le RAM), dont le siège social est : 44 rue de la Cerisaille 45650 Saint Jean le Blanc,

**CONSIDERANT** que l'objet de la Convention est le prêt par l'ASL au RAM des matériels d'éveil moteur pour les jeunes enfants, propriété de l'ASL,

**CONSIDERANT** que le RAM pourra utiliser ces matériels pour effectuer des activités encadrées par un responsable identifié et habilité, dans la salle d'Arts Martiaux uniquement, dans le cadre des créneaux horaires approuvés par la Mairie de Saint-Jean-le-Blanc (initialement un vendredi par mois).

**VU** l'avis favorable unanime de la Commission Petite Enfance du 22 janvier 2019,

### **DÉCIDE :**

- **de conclure** une convention avec l'Association ASL pour le prêt de matériel pour le RAM
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les exemplaires de ladite convention.

***Adopté à l'unanimité***

## **DELIBERATION n°2019-01-006**

*Rapporteur : M. CORJON*

### **DPU – DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 71 RUE DE LA CERISAILLE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 30 octobre 2001 ayant défini les périmètres à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain est applicable,

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner en date du 9 janvier 2019 adressée par Maître BERNARDEAU-MARY, Notaire à Orléans, pour la propriété, 71 rue de la Cerisaille figurant au cadastre section AH n° 628 d'une surface de 07 a 57 ca.

**CONSIDERANT** que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

#### **DECIDE :**

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété 71 rue de la Cerisaille figurant au cadastre section AH n° 628 d'une surface de 07 a 57 ca.

***Adopté à l'unanimité***

## **DELIBERATION n°2019-01-007**

*Rapporteur : M. CORJON*

### **DPU- DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 679 RUE PAUL HEROULT**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 30 octobre 2001 ayant défini les périmètres à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain est applicable,

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner en date du 16 janvier 2019 adressée par Maître DEBON, Notaire à Jargeau, pour la propriété, 679 rue Paul Héroult figurant au cadastre sections AW n° 212, 214, 218, 221 d'une surface de 17 483 m<sup>2</sup>.

**CONSIDERANT** que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

### **DECIDE :**

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété 679 rue Paul Héroult figurant au cadastre sections AW n° 212, 214, 218, 221 d'une surface de 17 483 m<sup>2</sup>.

*Adopté à l'unanimité*

### **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur BOIS donne des précisions concernant l'activité de la société SGE. Depuis un certain temps cette société ne causait plus aucune nuisance sonore, mais le 25 janvier au matin nous avons été alertés par un bruit assez important de concassage de calcaire dans un endroit non autorisé. Mme LEPAGE, Directrice des Services Techniques, s'est rendue sur place suite à l'appel de M. TAVERNE, elle a constaté le bruit et le rapport a été communiqué à la DREAL et à la DDT qui sont également intervenus. Nous sommes en attente de leurs rapports.

Monsieur BOIS donne quelques précisions sur les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie. Effectivement, lors du dernier conseil avait été évoquée la fermeture du samedi matin et un moyen de compensation devait être mis en place. Un choix était possible entre l'ouverture du midi et une ouverture « en nocturne » un soir dans la semaine.

L'ouverture d'un soir (le jeudi) a été privilégiée et ces nouveaux horaires commenceront le 28 février de 17h30 à 19h, à titre expérimental. Les services concernés sont :

- l'état civil
- l'urbanisme
- le scolaire
- la vie associative.

Monsieur BOIS rappelle qu'il y a une forte baisse de la fréquentation de l'accueil de la Mairie (beaucoup de services se font en ligne désormais).

Monsieur BOIS indique que le recueil de doléances a été installé en Mairie et une trentaine de personnes se sont exprimées.

Concernant le grand débat national, Monsieur BOIS précise qu'une salle pourra être mise à disposition pour l'organisation de ce débat. Il indique que Monsieur Alain SERVAIS, président de



l'ASL se propose pour organiser ce grand débat. La salle de Montission pourra être mise à disposition un soir dans la semaine à cette fin.

M. CHARPENTIER demande où sera positionné le panneau lumineux avenue Gaston Galloux.  
M. MILOR indique qu'il sera installé au carrefour où il y a le « Pat'à pain » à la place de la bâche actuelle.

Mme LHOMME demande pourquoi les compte rendu ne sont pas complets sur le site de la Ville.  
M. MILOR indique qu'il n'y a que des compte rendus définitifs sur le site hormis le dernier du mois de décembre qui est sommaire et c'est celui-là qu'a dû voir Mme LHOMME. Dès qu'il est validé lors de la séance suivante du conseil municipal, le compte rendu sommaire est remplacé par le compte rendu définitif.

Mme LHOMME demande quel est le montant des travaux d'isolation au gymnase de l'Armandière.  
Monsieur BOIS lui indique que les travaux s'élèvent à 140 000 €.

M. CHARPENTIER demande si la Mairie participe à la communication du grand débat.  
Monsieur BOIS précise que la commune n'est pas organisatrice mais facilitatrice. La communication sera faite par tous les moyens de communication dont nous disposons (communiqué de presse, site, panneau...).

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Monsieur Christian BOIS,  
Maire



